

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 septembre 2011

Radiance s'élève contre la nouvelle taxation des garanties santé

Radiance, 5^e groupement mutualiste en France, prend position sur les mesures d'économies annoncées par le gouvernement le 24 août dernier.

Radiance, en accord avec le mouvement mutualiste, exprime son soutien à la prise de position vigoureuse de la Mutualité Française sur la mesure gouvernementale visant à augmenter la taxe des contrats santé de 3,5% à 7%.

Cette nouvelle mesure vient accroître les charges qui pèsent sur les mutuelles.

En effet, la mutualité a été durement frappée ces dernières années : les taxes sur l'assurance santé n'ont cessé d'augmenter, l'Assurance maladie multiplie les désengagements, la liste des remboursements de médicaments est actualisée en permanence à la baisse, le coût de la santé, au global, ne cesse de croître (relèvement du forfait hospitalier, consultation généraliste etc.).

De nouveau, le secteur mutualiste, dont la « participation » au plan d'économies gouvernemental représente 10% des 12 milliards d'€ de recettes fiscales supplémentaires, est très sévèrement impacté, alors que d'autres secteurs de l'économie sont totalement épargnés par le plan de rigueur. Qui paiera la note, au final ? Les ménages.

Ainsi cette mesure nous apparaît ni juste ni cohérente. Il s'agit là, en réalité, d'un très mauvais coup porté à l'accès aux soins des Français. En effet, une partie de la population française pourrait être amenée à renoncer à l'accès aux soins de premier recours, financés aujourd'hui par les complémentaires santé à hauteur de 50%. Paradoxalement, le gouvernement affiche ses ambitions pour une meilleure organisation du système de santé.

Une fois de plus, les mutuelles sont contraintes de s'adapter « dans l'urgence » et adopter la meilleure position dans l'intérêt de leurs adhérents.

Après deux années d'augmentation significative des cotisations liée principalement aux désengagements de la Sécurité sociale, à l'augmentation de la CMU et à la mise en place de la taxe sur les contrats d'assurance, les mutuelles Radiance avaient choisi de limiter le taux d'augmentation 2012 à la seule évolution du coût de la santé. Force est de constater que cela ne sera pas possible. A la suite des mesures gouvernementales, une hausse de 3,5% viendra inévitablement s'ajouter à cette augmentation.

Portées par les valeurs de la Mutualité, les mutuelles Radiance réaffirment leurs objectifs d'accès aux soins et de régulation pour tous.

Contacts

Thomas LE COURTOIS

Responsable Marketing et Communication Radiance

Tél : 02 40 99 22 10

thomas.lecourtois@radiance.fr

Elisabeth GERY-BOUDIN

Responsable Communication externe institutionnelle Aprionis

Groupe Humanis

Tél. : 01 46 84 35 26

elisabeth.geryboudin@humanis.fr



La Mutuelle qui va à l'essentiel

A propos de Radiancé

Radiancé est la marque portée par les mutuelles membres de l'union Radiancé, membre du groupe de protection sociale Humanis. Ces mutuelles interprofessionnelles, implantées sur des territoires distincts au plan national, développent une alliance basée sur des investissements mutualisés dans les domaines de la communication, de l'offre produit, de l'informatique et du développement des compétences de leurs salariés. Elles représentent :

- 700.000 personnes protégées en complémentaire santé
- 200.000 professionnels indépendants gérés au titre du RSI
- 5 000 entreprises adhérentes
- 70 agences commerciales dans 63 villes
- 870 collaborateurs répartis sur toute la France